

Résolution de Mme Isabelle Brunier et M. Pascal Holenweg: «Soutien à la réhabilitation officielle des combattants suisses de la Guerre d'Espagne».**PROJET DE RÉSOLUTION**

Exposé des motifs

En juillet 1936, des généraux espagnols déclenchaient un *pronunciamento* militaire pour renverser la parlement et le gouvernement de la République espagnole, démocratiquement élus. Après trois ans d'une guerre fratricide et meurtrière, ils instauraient, grâce à l'aide massive de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste et en l'absence d'une aide comparable des démocraties européennes à la démocratie espagnole, un régime dictatorial, qui sévira pendant quarante ans.

Dès le déclenchement de la Guerre d'Espagne, dans tous les pays d'Europe, des milliers de personnes décidèrent de témoigner concrètement de leur solidarité avec la République espagnole et de leur volonté de combattre le fascisme en Espagne et s'engagèrent soit dans les troupes régulières de la République, soit dans les milices armées des partis et des syndicats antifascistes (le POUM, la CNT et la FAI, notamment), soit dans les Brigades internationales. Dans les seules Brigades internationales s'engagèrent 700 Suisses. Un tiers d'entre eux laissèrent la vie dans le combat. Les autres, de retour en Suisse, furent condamnés par les tribunaux militaires à de lourdes peines d'emprisonnement, souvent privés de leurs droits civiques et victimes d'interdictions professionnelles.

Depuis la restauration de la démocratie en Espagne, de nombreuses interventions parlementaires ont invité le Conseil fédéral à décider la réhabilitation des combattants suisses d'Espagne. Le 22 mai 1996, le Conseil fédéral leur rendit hommage, reconnu qu'ils avaient «agi en cédant à un motif honorable», mais refusait encore de les réhabiliter. Le 23 avril 1994, la conseillère fédérale Ruth Dreifuss qualifia la «lutte des combattants suisses en Espagne contre la dictature fasciste» de «courageuse et de nécessaire au maintien de la démocratie dans la République espagnole», et affirmait que ces combattants étaient «pleinement réhabilités d'un point de vue politique et moral»; ils attendent cependant toujours de l'être d'un point de vue juridique, soixante ans après la fin de la guerre. Le Conseil fédéral fit savoir qu'il partageait l'opinion de Ruth Dreifuss et exprima même, plus tard, «sa gratitude» et sa «reconnaissance» à toutes les personnes qui se sont opposées au nazisme et à ses terribles conséquences pendant la Seconde Guerre mondiale», précisant que ces remerciements s'adressaient «également aux Suisses qui ont combattu en Espagne contre les forces fascistes». Ces belles déclarations n'ont pas eu de conséquences juridiques, et les combattants suisses d'Espagne n'ont toujours pas été réhabilités, alors que leur seul tort est sans doute d'avoir eu raison trop tôt, et contre la Suisse officielle, en s'engageant activement dans la lutte antifasciste.

Considérant:

- le réexamen critique, légitime et indispensable de l'attitude de la Suisse officielle avant et pendant la Seconde Guerre mondiale;
- la manière indigne dont ont été traités les combattants suisses de la Guerre d'Espagne et des résistances antifascistes, après leur retour en Suisse;
- l'absence de réhabilitation de ces combattants par les autorités suisses, malgré de nombreuses démarches faites en ce sens;
- la nécessité d'une reconnaissance de leur engagement antifasciste par la Suisse, après soixante ans de mépris, et alors que seuls quelques-uns d'entre eux sont encore en vie;
- la décision du Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, d'ériger un monument à Genève, en mémoire et en hommage aux combattants suisses de la Guerre d'Espagne,

le Conseil municipal:

- exprime sa reconnaissance et son admiration à l'égard des combattants suisses des Brigades internationales, des milices antifascistes et des forces armées républicaines espagnoles pendant la Guerre d'Espagne (1936-1939);
- exprime son soutien à la pétition, lancée par l'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales en Espagne, pour leur réhabilitation, y compris à titre posthume, par les autorités fédérales;
- demande aux autorités fédérales de hâter cette réhabilitation et de l'accorder également aux combattants suisses engagés dans les milices antifascistes, telles celles du POUM et de la CNT-FAI, les forces régulières de la République, y compris les forces basques.